

# Plan National de Développement 2012 - 2015

## DIAGNOSTIC

### **Un système éducatif peu performant avec une capacité d'accueil très limitée**

1. Le système éducatif se compose de deux types d'enseignement qui sont d'une part, l'enseignement général et d'autre part l'enseignement technique et la formation professionnelle. La loi n°95-695 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement dispose que l'enseignement général comprend trois degrés : (i) le degré de l'enseignement préscolaire et primaire; (ii) le degré de l'enseignement secondaire général et (iii) le degré de l'enseignement supérieur. L'enseignement technique et la formation professionnelle débutent au secondaire.
2. Après l'adoption de cette loi, la Côte d'Ivoire a élaboré en 1997, le Plan National de Développement du secteur Éducation/Formation (PNDEF 1998-2010). La mise en œuvre de ce plan a été contrariée par les crises successives qu'a connues le pays. En effet, les résultats obtenus se sont avérés insuffisants et en deçà des objectifs visés par le PNDEF selon le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) réalisé en 2007.
3. De plus, ce rapport révèle que le système éducatif reste confronté à des difficultés de plusieurs ordres qui portent notamment sur (i) la faiblesse de l'accessibilité et de l'encadrement, (ii) la gestion non satisfaisante des ressources et (iii) les contraintes budgétaires.
4. **Au niveau de l'accessibilité et de la participation**, le Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le préscolaire est de 13% en milieu urbain et de 1% en milieu rural selon les données de l'ENV 2008. Ce taux, dans le primaire, est passé de 56,5% en 2002 à 56,1% en 2008 avec 58,8% chez les garçons contre 53,1% chez les filles. En milieu rural, il est de 49,8% et 68,2% en milieu urbain. L'indice de parité entre les sexes est de 0,88. En 2008, seulement 21% des enfants en âge officiel d'aller à l'école ont eu accès aux classes de CP1. Quant au secondaire, le TNS est de 26,6% avec 30,3% pour les garçons et 22,6% pour les filles. Le rapport filles/garçons est de 0,64.
5. Le taux net de scolarisation demeure donc faible dans le préscolaire, le primaire et le secondaire. Cette faiblesse est essentiellement liée au niveau élevé des frais de scolarité, au mauvais état des infrastructures éducatives et à l'insuffisance des capacités d'accueil inégalement réparties sur le territoire national. Particulièrement pour le préscolaire, ce faible taux est également dû à : (i) la méconnaissance de l'importance de l'éducation préscolaire par certaines couches de la population ; (ii) la faible couverture du territoire national en infrastructures préscolaires et ; (iii) la double tutelle ministérielle.
6. **En termes de capacité d'accueil**, au niveau du primaire, le nombre de classes est passé de 49 954 en 2005/2006 pour un total de 2 111 975 élèves à 64 315 en 2010/2011 dont 8 942 au privé pour un effectif de 2 730 503 élèves. Le ratio élèves par classe s'est maintenu à environ 43 sur la même période. Cependant, ce ratio cache une inégale répartition de la population scolaire dans les structures d'accueil. En effet, alors que dans certaines régions, des classes ont un effectif d'élèves largement en-deçà de ce ratio, dans d'autres, les classes sont surchargées

entraînant parfois le recours au système de la double vacation. Pourtant, ce système ne permet pas de faire respecter les 32 heures hebdomadaires théoriques de cours et rend difficile l'achèvement des programmes scolaires.

7. **Dans l'enseignement secondaire**, la capacité d'accueil est passée de 679 établissements dont 469 privés en 2005/2006 à 1 084 en 2010-2011 dont 786 au privé. Cela révèle la prédominance du privé avec une part de 73% des établissements. Quant à l'effectif des élèves dans le secondaire, il est passé de 755 432 dont 37% de filles en 2005/2006 à 999 707 avec 39% de filles ; soit un accroissement global de 32%. Cependant, le niveau d'accroissement des infrastructures publiques ne suit pas celui des effectifs entraînant ainsi une surcharge des classes dans certains établissements.
8. Par ailleurs, **la crise post-électorale** de décembre 2010 a accentué le déficit de l'offre d'éducation. En effet, sur les 13 688 établissements recensés en juillet 2011 par le Secrétariat Technique Permanent du DSRP, 154 étaient fermés dont 14 du préscolaire, 137 du primaire et 3 du secondaire général. La répartition spatiale faisait apparaître que 91% de ces établissements fermés étaient localisés dans le district des Montagnes. Ces fermetures étaient essentiellement dues au contexte sécuritaire instable selon le rapport « Back-to-school » du système des Nations Unies réalisé en fin juin 2011. D'autres évaluations conduites par le cluster éducation ont relevé 224 cas d'attaques contre les écoles, soit environ 67 500 enfants qui n'ont pu aller à l'école.
9. Sur un total de 236 véhicules acquis par le Ministère de l'Éducation Nationale, 96 ont été emportés pendant la crise post électorale. Au niveau des autres équipements, 19 556 table-bancs, du matériel didactique et informatique ont été emportés et des bâtiments administratifs saccagés (27 sur 29 bâtiments administratifs attaqués ont été pillés et endommagés) notamment dans les localités d'Abidjan, de Bouaflé, de Divo, de Gagnoa, de Guiglo, de Korhogo, de Man et de San Pedro. Les conclusions du rapport « Back-to-school » révèlent également que les infrastructures scolaires sont extrêmement limitées dans les districts du Denguelé, des Montagnes, des savanes, du Woroba, du Bandama et du Zanzan. Seulement 12,2% des écoles de ces districts ont un nombre adéquat de tables-bancs selon le même rapport.
10. **En matière de ressources humaines**, l'effectif des instituteurs est passé de 45 804 en 2005/2006 avec 23 % de femmes à 58 121 en 2010/2011 dont 32% de femmes. Malgré cet accroissement, le nombre d'enseignants demeure insuffisant, avec un déficit annuel estimé à plus de 12 000 qui tient compte des départs pour divers motifs sans compter les 5000 instituteurs exerçant en dehors du système éducatif. Quant au personnel enseignant du secondaire, son effectif est de 21 793 en 2010/2011, dont 16% de femmes contre 21 019 en 2005/2006 dont 13% de femmes. La répartition spatiale du personnel enseignant aussi bien dans le primaire que dans le secondaire révèle l'existence de disparités, avec une forte concentration dans les grands centres urbains.
11. **Concernant les cantines scolaires**, le Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires (PIPCS) enregistrait 5 522 cantines fonctionnelles en 2010, soit un taux de couverture de l'ordre de 50% des écoles primaires publiques. Ce qui permettait de servir un repas équilibré à plus de 970 225 écoliers.

12. Toutefois, la stimulation de la demande d'éducation et le maintien des élèves dans l'enseignement primaire se sont trouvées menacées avec l'arrêt de l'approvisionnement des cantines en vivres par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) depuis septembre 2010. Malgré les efforts consentis par le gouvernement, le budget actuel d'approvisionnement des cantines en vivres ne permet de couvrir que 40 jours sur 100. La crise postélectorale a accentué le dysfonctionnement des cantines scolaires avec le pillage des stocks de vivres des dépôts et magasins centraux dans les districts d'Abidjan, du Bas Sassandra, du Gôh-Djiboua, des Lagunes, et du Sassandra-Marahoué, situés dans la zone Sud du pays et la destruction des cantines dans les zones de combat, notamment à Abidjan et à l'Ouest du pays.
13. **Au niveau du Partenariat Public-Privé**, les établissements d'enseignement privé sont confrontés à plusieurs difficultés au nombre desquelles : (i) la précarité des conditions de vie et de travail du personnel et des élèves, (ii) la baisse de la qualité des services offerts par un grand nombre d'entre eux et (iii) l'accumulation des arriérés de subvention.
14. **Au niveau des offres alternatives d'éducation**, des initiatives sont développées tant par des institutions étatiques que par des organisations de la société civile. Ces offres concernent les centres d'éducation communautaire, les classes passerelles et les écoles confessionnelles musulmanes dont certaines n'appliquent pas les programmes officiels. Pourtant environ 500 000 enfants fréquentent ces écoles dont les résultats et les diplômes ne sont pas reconnus au niveau national.
15. **En matière d'alphabétisation**, plusieurs structures existent notamment le comité national d'alphabétisation, le service autonome d'alphabétisation et le Fonds national d'appui à l'alphabétisation. Cependant, la proportion d'analphabètes dans la population reste élevée avec un taux de 60%.
16. **Au niveau de la performance et de l'encadrement**, le rendement du système éducatif est encore faible avec des taux élevés de déperditions scolaires. Le système éducatif est aussi caractérisé par de substantielles disparités. Les chances de scolarisation ne sont pas égales pour tous les jeunes selon le sexe, la région et le lieu de résidence. De plus, depuis 2008, l'encadrement a accueilli des enseignants dont la formation s'est faite en une année au lieu de deux nécessaires pour acquérir les qualifications et les capacités pédagogiques requises. En outre, la performance et l'encadrement sont affectés par l'absence de politique de formation continue et/ou de renforcement des capacités des personnels du Ministère.
17. Le taux élevé de redoublement qui est de 21,6% dans le primaire, 18 % dans le premier cycle secondaire et 19 % dans le second cycle en 2007 réduit les capacités d'accueil des infrastructures scolaires. En outre, il accroît les coûts de l'éducation pour l'Etat et pour les familles et crée des goulots d'étranglement, notamment au niveau de l'inscription au CP1 et en 6<sup>ème</sup>.
18. Les résultats des examens à grand tirage, à l'exception du CEPE, ils demeurent faibles. Selon les études récentes réalisées dans le cadre du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) sur les causes des contre-performances enregistrées au cours des dernières années, il ressort qu'à l'école primaire, les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul ne sont pas

maîtrisées par les élèves. En outre, les enseignants n'ont pas été suffisamment formés à la mise en œuvre de la nouvelle approche pédagogique qui est l'Approche par Compétences (APC). Par ailleurs, le concours d'entrée en 6<sup>ème</sup> constitue souvent un obstacle à l'évolution dans le système de certains enfants ayant le niveau requis.

Tableau 9 : Evolution du taux de réussite aux examens

Examens	Taux de réussite					
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>CEPE</b>	74,36%	76,38%	72,09%	74,51%	68,86%	58,22%
<b>BEPC</b>	34,98%	44,38%	34,58%	23,38%	30,31%	17,34%
<b>BAC</b>	40,09%	25,56%	26,87%	20,12%	23,71%	20,59%

Source: MEN

19. En plus des problèmes structurels liés à l'accès et à l'encadrement, le système éducatif ivoirien est confronté à d'autres problèmes sociaux qui constituent un frein à l'accès et au maintien à l'école des élèves vulnérables et particulièrement la jeune fille. Ce sont : (i) la pandémie du VIH/SIDA ; (ii) les grossesses précoces ; (iii) la violence en milieu scolaire ; (iv) l'introduction de la politique à l'école et (v) l'absence d'extrait d'acte de naissance.

En matière de gouvernance, on relève la faiblesse et/ou l'insuffisance du cadre juridique et institutionnel. Il apparaît ainsi de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières qui résultent de : (i) la baisse des ressources publiques allouées au secteur éducation/formation (la part du budget allouée au secteur est passée de 35% dans la première moitié des années 90 à 25% en 2007) ; (ii) la faiblesse du dispositif de planification, de contrôle, de suivi et d'évaluation ; (iii) la faiblesse des données statistiques ; (iv) l'insuffisance de sécurisation des examens et concours ; (v) l'insuffisance du dispositif de renforcement des capacités ; (vi) l'inadaptation du système d'information.

20. Le MEN, qui consomme les trois quarts (3/4) des ressources allouées au secteur Education/Formation consacre 70% de son budget au paiement des salaires ; reléguant ainsi au second plan les autres postes, notamment les dépenses de biens et services, les transferts sociaux et investissements. Par ailleurs, l'allocation inéquitable du budget aux établissements scolaires accentue les dysfonctionnements.

21. En matière de système d'information, le mode actuel de communication et de diffusion des informations officielles n'est pas performant.

Au total, les défis majeurs de ce sous secteur concernent : (i) le financement de son expansion ; (ii) le développement de l'enseignement préscolaire ; (iii) l'accroissement de l'offre de l'éducation primaire et secondaire ; (iv) l'amélioration de la qualité des services éducatifs ; (v) la réduction des disparités ; (vi) l'optimisation de la gestion et du pilotage

du système et ; (vii) la lutte contre la pandémie du VIH/Sida, les formes de nuisances et la violence en milieu scolaire ; (viii) la lutte contre l'analphabétisme.

## Orientations Stratégiques

L'analyse diagnostique du secteur fait ressortir les éléments suivants : (i) une gouvernance inadaptée ; (ii) les faiblesses de l'accessibilité et de l'encadrement ; (iii) les performances non satisfaisantes ; (iv) les contraintes budgétaires ; (v) un taux élevé d'analphabétisme ; (vi) des infrastructures dégradées et insuffisantes ; (vii) des ressources humaines insuffisantes ; (viii) de fortes inégalités sociales tant dans les scolarisations que dans l'appropriation des ressources publiques et (ix) l'expansion du VIH/SIDA et le développement de la violence et autres formes de nuisances en milieu scolaire.

L'ambition du gouvernement est de « **Reconstruire notre système éducatif** » pour prendre en compte les besoins et les spécificités de la société ivoirienne à l'horizon 2020. Pour y parvenir, les objectifs généraux du sous-secteur Education Nationale se présentent comme suit : (i) faciliter l'accès à l'éducation pour tous et (ii) améliorer la performance du système éducatif.

### Indicateurs et Cibles visées

Indicateurs	Niveau en 2008/2009	Cible en 2013/2014	Niveau en 2015/2016
Indice de parité entre sexes dans l'enseignement primaire (à partir du taux net)	0,88	0,9	1
Indice de parité entre sexes dans l'enseignement secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	0,75	0,8	0,9
Taux brut de scolarisation dans le primaire	76.20%	85%	95%
Taux brut d'admission au CP1	74.40%	92%	96.20%
Taux net de scolarisation dans le primaire	56.10%	60%	70%
Taux brut de scolarisation dans le primaire	76.20%	87%	89.40%
Taux d'achèvement dans le primaire	48.50%	53%	54%
Taux de transition CM2/6ème	66,70%		
Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire 1er cycle	0,6		
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	55,80%	60%	65%

Pour atteindre ces objectifs, les efforts de l'Etat doivent se concentrer autour des axes suivants : (i) améliorer la gouvernance et l'administration générale du système éducatif ; (ii) améliorer les conditions d'accès et de maintien dans l'enseignement général ; (iii) améliorer la qualité de l'enseignement général et (iv) redynamiser l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

**Au titre de la gouvernance et de l'administration générale du système éducatif**, il s'agira (i) d'améliorer le cadre institutionnel, (ii) de renforcer les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif et (iii) d'assainir l'environnement de l'Ecole

L'amélioration du cadre institutionnel passe par la prise des textes légaux et réglementaires relatifs à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'éducation de base. A ce niveau, un accent particulier sera mis sur le transfert de la gestion du préscolaire au Ministère de l'Education Nationale.

Quant au renforcement des capacités de gestion du système éducatif, les actions porteront sur le renforcement des fonctions clés de l'administration, l'amélioration des méthodes d'organisation et des procédures de gestion des élèves et du personnel enseignant et non enseignant, des examens et des dépenses courantes. A cela s'ajoutent le développement de systèmes d'information et de gestion, de suivi et d'évaluation, le redéploiement de 20% des Instituteurs Ordinaires (IO) de l'enseignement primaire titulaires d'un DEUG vers le Premier Cycle de l'Enseignement Secondaire pour contenir la masse salariale et répondre au besoin d'expansion de ce cycle d'enseignement, l'apurement de la dette de l'Etat envers les établissements privés.

Pour ce qui est de l'assainissement de l'environnement de l'Ecole, l'accent sera mis sur l'élimination de toutes les formes de violence, la lutte contre la tricherie, les faux diplômes et toutes les formes de nuisance aux alentours de l'Ecole ainsi que l'abandon des systèmes de cours de renforcement et de fascicules payants.

**Au niveau de l'accessibilité et du maintien dans l'enseignement général**, il est nécessaire de renforcer les capacités d'accueil du préscolaire, du primaire et du secondaire et d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans le système éducatif des plus vulnérables, notamment la jeune fille.

Le renforcement des capacités d'accueil du préscolaire, du primaire et du secondaire passe par la mise en œuvre d'un programme de construction/équipement et de réhabilitation/rééquipement des salles de classes à travers une diversification des maîtres d'ouvrages (Communautés de base, ONG, Entreprises) et une création d'établissements de proximité et de petite taille dans les agglomérations rurales. De plus, ce renforcement nécessite le recrutement de nouveaux enseignants, le rappel des enseignants retraités sur une certaine période et le recours à des enseignants polyvalents pour la viabilité des collèges de proximité.

L'amélioration des conditions d'accès et de maintien dans le système éducatif des plus vulnérables, notamment la jeune fille nécessite des mesures qui diminuent ou compensent les charges familiales. Il s'agit de : l'extension et la pérennisation des cantines scolaires avec la distribution de rations alimentaires sèches aux jeunes filles, la distribution gratuite de kits scolaires aux enfants orphelins du SIDA, et la suppression des obstacles liés à l'inscription dans l'enseignement primaire et préscolaire. A cela s'ajoutent, l'instauration de l'école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, la suppression des frais d'inscription jusqu'à la classe de troisième et la mise à disposition des manuels scolaires moyennant un forfait.

**En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'enseignement général**, l'Etat mettra l'accent sur (i) l'amélioration de la qualité du contenu des enseignements; (ii) le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants et (iii) l'amélioration des conditions de travail des enseignants, des encadreurs et des élèves

L'amélioration de la qualité du contenu des enseignements passe par l'amélioration du ratio élèves/livres dans les disciplines fondamentales, la mise en place de trois sous-cycles de compétences au primaire pour réduire les redoublements et la prise en compte de l'éducation civique ainsi que l'évaluation régulière des acquis des apprentissages des élèves.

Le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants nécessite la mise en œuvre d'un programme de formation initiale et continue des enseignants.

L'amélioration des conditions de travail des enseignants, des encadreurs et des élèves passe par l'augmentation des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires, la prise en charge psycho-sociale des enseignants et encadreurs le renforcement des capacités techniques des encadreurs, la réinstauration des internats dans les établissements scolaires pour les jeunes filles et l'équipement des écoles l'équipement des écoles en latrines et points d'eau.

**La redynamisation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle** passe d'une part par le renforcement du cadre de mise en œuvre de la politique d'alphabétisation et d'autre part, par l'extension du programme d'alphabétisation fonctionnelle.

Un accent particulier sera mis sur l'alphabétisation des jeunes et des adultes avec la priorité accordée aux femmes. Cette action visera également à améliorer les conditions économiques, culturelles et sociales des apprenants. Il est envisagé d'offrir une alphabétisation de base et une post-alphabétisation à environ 250 000 jeunes et adultes par an. Ces actions seront menées par l'entremise d'opérateurs extérieurs au Ministère de l'Education Nationale qui gardera une fonction de pilotage et de régulation.

Par ailleurs, l'Etat envisagera une offre alternative d'éducation innovante aux enfants déscolarisés par l'extension des dispositifs des « classes passerelles <sup>1</sup>» aux cursus accélérés et par des partenariats avec des écoles confessionnelles dont le programme et les finalités sont proches de ceux des écoles publiques.

En outre, une volonté d'engagement budgétaire s'impose afin d'augmenter les ressources internes du secteur Education pour atteindre 26% du budget de l'Etat en 2020 et assurer une distribution efficace entre les sous-secteurs.

---

<sup>1</sup> Les classes passerelles sont un dispositif permettant d'accueillir des enfants qui ont interrompu précocement leur scolarité primaire et n'ont plus l'âge de la reprendre sous une forme ordinaire.